



PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions et dispositif de suivi



PARIS
TERRES D'ENVOL

NOTE DE LECTURE

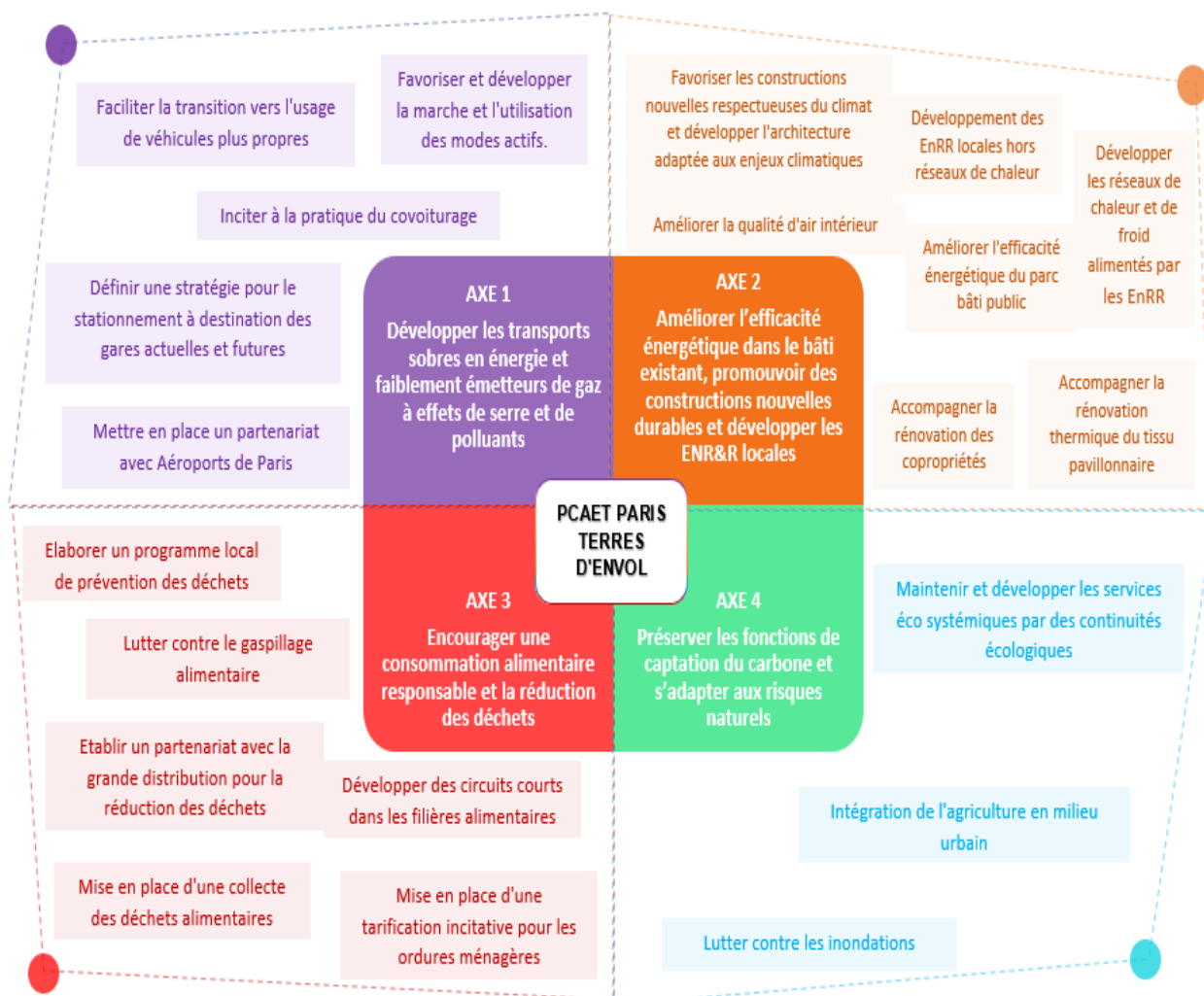
Le présent document comporte dans l'onglet PLAN D'ACTIONS toutes les actions du plan d'actions du PCAET de Paris Terres d'Envol qui correspondent aux 4 axes prioritaires suivants :

Axe 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de

Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales

Axe 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets

Axe 4 : Préserver les fonctions de captation du carbone et s'adapter aux risques naturels






Fiche 1	AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants	
Favoriser et développer la marche et l'utilisation des modes actifs		
<u>Année de référence</u>	2015	
<u>Cible</u>	Habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	<u>Pilote</u> EPT/communes
<u>Référence PCAEM</u>	AIR Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives »	<u>Partenaires</u> Départements et Région Professionnels des modes actifs
<u>Objectifs</u>		
Encourager le report modal pour diminuer l'usage de l'automobile, réduire les GES, apaiser l'espace public et diminuer les polluants		
<u>Descriptif</u>		
<p>Cette action sera traitée dans le cadre du Plan Local de Déplacements en cours d'élaboration. Il s'agira notamment de:</p> <p>Elaborer un schéma directeur d'itinéraires continu cyclables à destination des modes actifs. L'objectif de ce schéma sera d'identifier des itinéraires cyclables continus, sécurisés et attractifs qui répondront aux enjeux de mobilités identifiés par le Plan Local de Déplacements. Ces itinéraires auront vocation à relier les principales centralités, les pôles gares ainsi que les axes et itinéraires cyclables existants (voie cyclable du Canal de l'Ourq...). Le Schéma devra également s'attacher à identifier et quantifier les besoins en stationnement et en jalonnement afin de renforcer la pertinence des itinéraires identifiés. L'identification de ces itinéraires s'appuiera notamment sur les aménagements déjà réalisés ainsi que sur les projets existants pour assurer leur continuité.</p> <p>Planifier l'aménagement et l'équipement d'itinéraires cyclables cohérents (pistes, stationnement, jalonnement...) Ce plan identifiera des itinéraires à aménager en priorité dont la réalisation sera à programmer. La réalisation de ces aménagements ne passera pas nécessairement par la création de voies ou pistes cyclables et pourra notamment s'apparenter à des opérations visant à apaiser la circulation (création de zones 30, de zones de rencontre...). Il faudra également porter une certaine attention au traitement des raccords entre les différents itinéraires cyclables (au niveau des carrefours notamment).</p> <p>Organiser des événements et des campagnes de communication sur les aménagements et services développés sur le territoire à destination des vélos Parce que l'absence de continuité cyclable et le manque de stationnement sécurisé ne favorise pas la pratique du vélo, plusieurs campagnes de communication pourront être organisées notamment pour valoriser la livraison de certains itinéraires cyclables, l'aménagement d'emplacement de stationnement ou pour mettre en lumière les atouts du vélo.</p> <p>Accompagner le report modal en développant la location longue durée de VAE</p>		
<u>Moyens</u>		
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>	
S'appuyer sur le Plan Local de déplacements : 5 itinéraires prioritaires forment l'ossature du Plan Vélo à horizon 2020 (réseau d'itinéraires, stationnements sécurisés, maintenance, jalonnement) en cohérence avec la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable.	Plan Vélos du PLD: -Réseaux d'itinéraire cyclables prioritaires et secondaires (liaisons entre les pôles urbains) : 8 753 000 € dont 7 850 000 sur voiries départementales. -Stationnement, consignes : 490 000 € -Jalonnement : 80 000 €	
<u>Humains :</u>	Itinéraires piétons : -Réseaux : 3 260 000 € -Jalonnement : 40 000 €	
1 chef de projet mobilité déjà présent à l'EPT Moyens humains pour suivre les travaux d'aménagement dans les communes et le département en tant que gestionnaire de voirie		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Réduction en 2026 de 10,8% des émissions de GES du secteur transport des personnes, par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>
		(1) Nombre de km de voirie aménagée favorablement à la pratique du vélo et des modes actifs (2) Nombre de place de vélo sur le territoire (arceaux, consignes) (3) Nombre de panneaux de jalonnement cyclables posés (4) nombre de km de voirie aménagées favorablement aux piétons
<u>Étapes de réalisation</u>		
PLANIFIER →	AGIR →	VERIFIER →
2019 - adoption du PLD 2020 - Plan vélos	2020 - 2023 - réaliser les itinéraires vélos 1 et 4 avant 2024 réaliser les itinéraires vélos 3 et 5 2025 réaliser l'itinéraire vélos 2	A partir de 2020 - suivre les indicateurs
POURSUIVRE L'ACTION		
A partir de 2020 - Déployer le maximum d'équipements (stationnement, services de maintenance)		

Fiche 2	AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants		
Inciter à la pratique du covoiturage			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Entreprises, habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	<u>Pilote</u>	EPT
<u>Référence PCAEM</u>	<p>AIR4 Accompagner la mise en place des Plans de déplacements pour les administrations et soutenir la mise en place des plans de déplacements pour les entreprises</p> <p>AIR7 : Poursuivre et développer le dispositif «Métropole Roule Propre»</p>	<u>Partenaires</u>	Communes/ Département / Ile-de-France Mobilités / Entreprises, Opérateurs des parcs de stationnement / centre-commerciaux
<u>Objectifs</u>			
Encourager le partage de la voiture pour diminuer ses effets sur l'environnement, réduire les GES, apaiser l'espace public et diminuer les polluants tout en proposant une nouvelle solution de mobilité sur le territoire			
<u>Descriptif</u>			
<p>Cette action sera traitée dans le cadre du Plan Local de Déplacements en cours d'élaboration.</p> <p>Accompagnement de l'extension de la plateforme de covoiturage R'Pro'Mobilité sur les zones d'emplois du territoire et étude de l'opportunité de l'étendre sur d'autres sites (administrations importantes, centre-commerciaux...) La voiture restera indispensable pour accéder à certains territoires et répondre à certains besoins en déplacements. L'objet de cette étude s'attachera donc à définir des usages, des besoins, des destinations ou des quartiers cibles pour qui le covoiturage pourrait s'avérer adapté et peu contraint.</p> <p>Promotion et Valorisation du covoiturage en s'appuyant sur des outils existants à l'échelle francilienne - Identification d'actions permettant de favoriser le covoiturage et qui répondront aux enjeux de mobilités du territoire (aménagement de stationnements dédiés aux covoiturages, voies réservées...) - Communiquer sur les outils mis en place pour favoriser le covoiturage. - Apporter un soutien méthodologique pour la définition de plan de déplacements d'entreprises ou d'administrations du territoire de Paris terres d'Envol - Suivi des Plans de Déplacements Inter-entreprises, extension de la plateforme de covoiturage de l'association R'PRO'mobilité, l'association en charge du PDIE des entreprises de la plate-forme aéroportuaire.</p>			
<u>Moyens</u>			
<p><u>Techniques :</u></p> <p>S'appuyer sur le Plan Local de déplacements</p> <p><u>Humains :</u></p> <p>1 chef de projet mobilité déjà présent à l'EPT</p>	<p><u>Financiers :</u></p> <p>Covoiturage du PLD : 32 000 € -Extension R'PRO'MOBILITE : 8000 € -Places dédiées dans les parkings : 24 000 €</p>		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Réduction en 2026 de 10,8% des émissions de GES du secteur transport des personnes, par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	
<p style="text-align: center;"><u>Étapes de réalisation</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>PLANIFIER →</p> <p>2018 - identifier les acteurs - planifier l'étude</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>AGIR →</p> <p>2019 - 2020 - réaliser l'étude - aménagement et installation des premiers dispositifs</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>VERIFIER →</p> <p>A partir de 2020 - suivre les indicateurs</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>POURSUIVRE L'ACTION</p> <p>A partir de 2022 - Déployer le maximum d'équipements</p> </div> </div>			




Fiche 3	AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants		
Définir une stratégie pour le stationnement à destination des gares actuelles et futures			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Entreprises, habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	<u>Pilote</u>	EPT
<u>Référence PCAEM</u>	AIR6 Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives » AIR7 : Poursuivre et développer le dispositif «Métropole Roule Propre»	<u>Partenaires</u>	Gestionnaires de voiries et MO des contrats de pôle: Communes, Département, SPL / Ile-de-France Mobilités / Opérateurs des parcs de stationnement
<u>Objectifs</u>			
Définir une stratégie de stationnement autour des gares pour diminuer le trafic de transit et optimiser l'usage de la voiture sur le territoire Encourager le report modal pour diminuer l'usage de l'automobile, optimiser les trajets automobile pour réduire les GES, apaiser l'espace public et diminuer les polluants			
<u>Descriptif</u>			
<p>Définir une stratégie globale de rabattement automobile vers les pôles gares notamment en organisant l'offre de stationnement qui y sera proposée. L'arrivée de nouveaux pôles implique une transformation des stratégies de rabattement des habitants du territoire et des territoires voisins. L'évolution de ces stratégies est donc l'occasion d'anticiper dès à présent ces changements d'habitudes potentiels et de définir l'implantation et le dimensionnement des parking des pôles gares actuels et futurs en fonction des stratégies de rabattement qui seront identifiées afin de limiter le trafic de transit et d'alimenter les projets de pôles d'échanges dans le dimensionnement de l'espace dédié au stationnement. L'étude s'attachera donc à proposer des scénario d'implantation, de dimensionnement et d'équipement de chaque parking,</p> <p>Proposer un schéma de jalonnement efficace des parkings gare pour éviter le trafic de transit</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> S'appuyer sur le diagnostic du Plan Local de déplacements	<u>Financiers :</u> Etude: 40 000 euros		
<u>Humains :</u> 1 chef de projet mobilité déjà présent à l'EPT			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Réduction en 2026 de 10,8% des émissions de GES du secteur transport des personnes, par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Nombre de stationnement véhicule à proximité des gares- (2) Nombre de places dans les parcs de stationnement des pôles gares
<u>Etapes de réalisation</u>			
PLANIFI → 2019 - 2 ^{ème} semestre : lancement de l'étude	AGIR → 2020-2021 - premiers aménagements et travaux	VERIFIER → 2022 Nombre de stationnement véhicules à proximité des gares	POUR SUIVRE L'ACTION 2023 Deployer

Fiche 4	AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants		
Faciliter la transition vers l'usage de véhicules plus propres			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Entreprises, habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	<u>Pilote</u>	EPT
<u>Référence PCAEM</u>	AIR7 Poursuivre et développer le dispositif « Métropole Roule Propre »	<u>Partenaires</u>	communes/ADEME/Distributeurs d'énergie véhicules
<u>Objectifs</u>			
Accompagner la transition énergétique des véhicules afin de réduire les GES et diminuer les polluants			
<u>Descriptif</u>			
<p>Etude portant sur le déploiement de location longue durée de vélo à assistance électrique Le développement du vélo à assistance électrique a permis d'augmenter la distance acceptable effectuée avec un vélo. Aujourd'hui, la moitié des bénéficiaires d'une aide à l'achat d'un Vélo à assistance choisissent cette alternative à la voiture pour des trajets de moins de 15km. Il conviendra donc d'accompagner Ile-de-France Mobilités à développer un système de location longue durée de ce mode électrique afin de s'assurer que ce déploiement correspondra aux enjeux de mobilités du territoire et aux aménagements qui seront réalisés pour favoriser ce mode.</p> <p>Mesures d'accompagnement des particuliers pour encourager l'usage de véhicules plus propres</p> <p>Etude de déploiement de stations d'approvisionnement de multiples énergies (électricité, GNV, hydrogène) - Identification des ressources énergétiques permettant de se substituer aux hydrocarbures et définition des conditions de mise en place, de production et de distribution de ces ressources. - Identification de secteurs, zones, ou publics cibles. - Identification des usages locaux et des véhicules visés.</p>			
<u>Moyens</u>			
<p>Techniques :</p> <p>S'appuyer sur le Plan Local de Déplacements (recensement de sites potentiels pour l'approvisionnement en GNV des poids lourds, installation de bornes électriques dans les parcs de stationnement, reconversion de places auto' lib)</p> <p>Humains :</p> <p>1 chef de projet mobilité déjà présent à l'EPT</p>	<p>Financiers :</p> <p>Mobilité propre PLD : 368 000 € -Bornes de recharge électriques dans les parkings : 48 000 € -Etude approvisionnement GNV poids lourds : 40 000 € -Reconversion des sites auto'lib : 280 0000 €</p>		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Réduction en 2026 de 10,8% des émissions de GES du secteur transport des personnes, par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Nombre de bénéficiaire d'un VAE longue durée (2) Nombre de personne accompagnée (3) Nombre de stations déployées GNV (4) Nombre de places équipées en bornes électriques dans les parcs de stationnement (5) Nombre de places auto lib reconverties
<u>Etapes de réalisation</u>			
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> PLANIFIER <p>2019 - réalisation de l'étude VAE</p> </div> <div style="text-align: center;"> AGIR <p>sept 2019 - été 2020 - déploiement du service VAE 2020-2021 - reconversion des sites auto lib</p> </div> <div style="text-align: center;"> VERIFIER <p>2020 Réaliser l'étude sur le déploiement de stations distribuant d'autres ressources que les hydrocarbures.</p> </div> <div style="text-align: center;"> POURSUIVRE L'ACTION <p>Planification pour le déploiement de station de distribution</p> </div> </div>			

Fiche 5	AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants		
Mettre en place un partenariat avec Aéroports de Paris			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Personnes travaillant dans la plateforme aéroportuaire	<u>Pilote</u>	EPT
<u>Référence PCAEM</u>	AR1 : mobiliser et coordonner de la qualité de l'air autour d'un plan d'actions ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique	<u>Partenaires</u>	Villes EPT ADP
<u>Objectifs</u>			
De par ses actions transversales, ADP contribue globalement aux objectifs stratégiques de réduction de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz effets de serre et de polluants sur le territoire de Terres d'Envol. D'un point de vue opérationnel, des convergences existent avec le Plan d'actions du PCAET, ouvrant des pistes de travail en commun à approfondir.			
<u>Descriptif</u>			
D'un point de vue opérationnel, des convergences existent avec le Plan d'actions du PCAET, ouvrant des pistes de travail en commun à approfondir : - en matière de mobilité : continuité des itinéraires doux entre l'emprise aéroportuaire et le territoire, co-voiturage dans le cadre du Plan de déplacements des salariés de l'entreprise, optimisation de l'accessibilité aéroportuaire pour éviter la saturation du réseau routier du territoire. - en matière de réseaux de chaleur : dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par énergie renouvelable ou de récupération sur les villes de Dugny et Le Bourget, qui sera menée entre juin 2019 et mai 2020, les interconnexions possibles avec le Réseau de chaleur d'ADP Le Bourget seront analysées. - en matière de compensation : l'extension des plate-formes de Paris CDG (notamment du fait de la création du terminal T4) et de Paris -Le Bourget, en accroissant l'imperméabilisation des sols et en modifiant de facto la biodiversité impose de reconstituer des espaces écologiques à proximité des aéroports, donc sur le territoire riverain de Paris Terres d'Envol.			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Mise en place d'un groupe de travail avec ADP pour approfondir les pistes de travail communes <u>Humains :</u> Personnel EPT et ADP déjà présents		<u>Financiers :</u> Pas de financement prévu par l'EPT Financement de la part d'ADP des actions des collectivités (villes/EPT)	
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable	<u>Indicateurs de suivi</u>	Nombre de projets communs
<u>Étapes de réalisation</u>			
 PLANIFIER 2019	 AGIR 2019 mise en place d'un groupe de travail 2021 Signature des premières conventions	 VERIFIER 2022 Nombre de projets communs	POURSUIVRE L'ACTION 2025 Perenniser le partenariat

Fiche 6	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Développer les réseaux de chaleur et de froid alimentés par les énergies renouvelables et de récupération			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Habitants		<u>Pilote</u> EPT
<u>Référence PCAEM</u>	ENE2 : Réalisation du schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitain en intégrant les orientations du PCAEM ENE3 : création d'un fond de développement des énergies renouvelables et de récupération		<u>Partenaires</u> Villes ALEPTE ADEME/Région AMORCE MGP SEAPFA/SIPPEREC ANRU
<u>Objectifs</u>			
<p>Augmenter le nombre de logements et bâtiments alimentés par le chauffage urbain en étendant les réseaux actuels alimentés à plus de 50 % par géothermie profonde ou biomasse, en valorisant la chaleur fatale et en développant de nouveaux réseaux afin de réduire les émissions de GES. Assurer la stabilité du prix de la chaleur pour les usagers et compétitivité par rapport aux énergies fossiles.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<p>Réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des réseaux existants (audit technico-économique), - Analyse des possibilités d'extension et de densification, - Verdissement des réseaux alimentés uniquement par du gaz et études des possibilités de création de nouveaux réseaux. - Etude économique et financière du projet - Montages juridiques possibles pour la création et la gestion des réseaux, afin d'assurer pour les abonnés un tarif de la chaleur constant et avantageux par rapport aux énergies fossiles, et ne pas impacter le budget des collectivités maitres d'ouvrages (communes, EPT ou syndicats mixtes). <p>Ce schéma directeur permettra d'identifier les nouveaux réseaux de chaleur potentiels qui feront l'objet d'études de faisabilité</p> <p>De juin 2019 à mai 2020, une première étude de faisabilité sera conduite pour les villes de Dugny et Le Bourget : étude des besoins, de la ressource énergétique disponible, définitions de scénari avec bilans énergétiques, analyse des impacts environnementaux, étude de conception du réseau, étude économique et financière, étude des modes de gestion possibles, phasage du projet sur le scénario retenu. Le lancement de cette étude avant la réalisation du schéma directeur est lié au projet "cluster des médias" qui nécessitera un mode d'alimentation en chauffage dès l'hiver 2023-2024</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>		
1 Bureau d'études+ étude en cours de réalisation sur les Villes de Dugny et le Bourget	- étude du réseau Dugny-le Bourget en cours: 40 000 € (financement 50 % ADEME) -étude du schéma directeur des ENRR des réseaux de chaleur : 150 000 € (financement 50 % ADEME)		
<u>Humains :</u>			
1 chef de projet déjà présent 1/2 ETP			
<u>Objectifs à atteindre</u>	73% des EnRR en 2026 dans le mix finale des réseaux de chaleur contre 57% en 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Nombre d'équivalents logements raccordés à un réseau alimenté à plus de 50 % par EnR (2) Evolution de la fourniture d'énergie dans les réseaux de chaleur à base géothermique et autres EnR&R sur le territoire (en MWh)
<u>Etapes de réalisation</u>			
PLANIFI →	AGIR →	VERIFIER →	POURSUIVRE L'ACTION
2019 Schéma directeur : Rédaction du cahier des charges en lien avec l'ADEME et la Région Choix du BE, réalisation du diagnostic, Démarrage de l'étude de faisabilité pour Dugny et Le Bourget en juin 2019	2020 finalisation de l'étude Dugny et Le Bourget et du schéma directeur identification des nouveaux réseaux à créer 2023-2024 : Développement d'un réseau de chaleur sur Dugny et Le Bourget	A partir de 2021 - Suivre les indicateurs sur les réseaux existants alimentés par les EnR&R A partir 2025 - Suivre les indicateurs sur les nouveaux réseaux alimentés par les EnR&R	A partir de 2024 Poursuivre le déploiement

Fiche 7	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Développement des Energies renouvelables et de récupération (EnRR) locales hors réseaux de chaleur			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Habitants/ entreprises/ collectivités/ Bailleurs/Promoteurs	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	ENE2 : Réalisation du schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitain en intégrant les orientations du PCAEM ENE3 : création d'un fond de développement des énergies renouvelables et de récupération	<u>Partenaires</u>	Villes ALEPTE ADEME/Région AMORCE MGP SYCTOM BAILLEURS SIPPEREC Gestionnaires de réseaux
<u>Objectifs</u>			
Augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire afin de réduire les émissions de GES liées à la consommation d'énergie fossile. Favoriser le développement d'unités de production d'ENR et de biogaz (valorisation des déchets organiques) afin de réduire l'enfouissement et l'incinération des déchets organiques.			
<u>Descriptif</u>			
<p>Réalisation d'une étude sur les potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de récupération de la chaleur fatale (sur eaux usées, data center) sur les petites unités de consommation (hors réseaux de chaleur urbains), - solaire thermique et solaire photovoltaïque (réalisation d'un cadastre solaire), -valorisation des déchets alimentaires/boues de stations d'épuration par la production de biogaz. Injection du biogaz dans le réseau gaz ou création de stations GNV (cf fiche n°4). - Diffusion de l'étude auprès des acteurs du territoire <p>Mise en place de dispositifs incitatifs pour le développement des EnR locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de l'ALEPTE pour l'accompagnement au développement des EnR identifiées, communication auprès des administrés, des entreprises, des collectivités, des bailleurs - Conseils auprès des porteurs de projets <p>Mise en place d'un co-pilotage (avec les porteurs de projets) des projets structurants (ex: unité de méthanisation)</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>		
<u>Humains :</u>			
Etude du Potentiel	Etude des ENRR Hors réseaux de chaleur : 125 000 €		
1 chef de projet EPT déjà présent 1/2 ETP			
<u>Objectifs à atteindre</u>	26% des EnRR en 2026 dans le mix finale contre 17% en 2015 (Hors transport aérien)	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Part des EnR dans le mix énergétique du territoire Nombre de projets réalisés
<u>Etapes de réalisation</u>			
2019 Rédaction du cahier des charges avec l'ADEME, Choix du BE, réalisation du diagnostic	2020 Réalisation de l'étude Renforcement des moyens de l'ALEPTE	2020 - Suivre les indicateurs	2021 Etudier la mise en place de dispositifs incitatifs pour favoriser les développements des EnR identifiées

Fiche 8	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Accompagner la rénovation thermique du tissu pavillonnaire			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Propriétaires	<u>Pilote</u>	EPT ParisTerres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat HAB2 : Créer un Fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique	<u>Partenaires</u>	Villes Opérateur PIG ANAH CD 93 ALEPTE ADEME Région Fournisseurs d'énergie MGP Maison de l'environnement
<u>Objectifs</u>			
- Réduire la consommation énergétique dans l'habitat pavillonnaire (occupants et bailleurs) dans un programme de travaux de rénovation énergétique, permettant un gain énergétique d'au moins 25%. - Réduire les restes à charge des travaux des ménages avec une aide territoriale, en complément des autres partenaires financiers (Anah, CD 93). - Améliorer le confort du logement			
<u>Descriptif</u>			
<p>Mise en place d'un programme complet d'actions visant à accompagner de manière utile et efficace les administrés dans leur projet de rénovation thermique de leur maison.</p> <p>Dispositif existant à poursuivre : De nombreux ménages ont pu bénéficier du Programme d'Intérêt Général (PIG) Précarité énergétique mis en place par l'EPT et les Communes qui le composent, entre 2016 et 2018. Ce dispositif a eu un réel succès compte tenu des caractéristiques du territoire (zone pavillonnaire importante et ménages modestes nombreux). L'objectif était fixé à 600 ménages, sur le volet précarité, 460 ont bénéficié du PIG.</p> <p>Ce dispositif a été reconduit entre 2019 et 2021, en ciblant l'habitat individuel du tissu pavillonnaire. Il permet de déclencher une aide aux travaux réduisant les restes à charges des ménages. Il a un effet de levier sur le déclenchement des aides des autres partenaires. Un opérateur agréé par l'Anah accompagne les ménages dans la définition des travaux et dans le montage des dossiers de demande de subventions. L'Alepte est partenaire pour le repérage des ménages (permanences, forums,...) et le lien avec les entreprises.</p> <p>En complément du dispositif existant, il faudrait étudier la possibilité et les conditions de l'élargissement du dispositif aux ménages hors PIG, situés au-dessus des plafonds de ressources Anah. A l'issue de cette phase, une action de sensibilisation et d'information sur les différents dispositifs existants devra être menée, en lien avec la rénovation thermique. Un accompagnement technique (conseils techniques adaptés, recours à la thermographie infrarouge aérienne ou au sol) et financier (conseil et avis sur les devis, informations subventions et aide sur le montage des dossiers, incitations financières,...) devra être apporté aux demandeurs en fonction de leur situation. Un suivi sur la base d'indicateurs (travaux réalisés, autres indicateurs, etc..) devra être effectué.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>		
<u>Humains :</u>			
- EPT : Pilotage et instruction des demandes d'aides. 1 chef de projet déjà présent à l'EPT. - AMO Opérateur du suivi-animation du PIG : accompagnement des ménages dans leur programme de travaux, dépôt des dossiers auprès de l'ANAH et autres partenaires, visites des logements,... - Coopération avec l'ALEPTE pour les opérations hors PIG	Coût total enveloppe : 2,1 millions d'€ (ingénierie PIG + aide aux travaux) sur 3 ans - 885 dossiers – Pour le dispositif hors PIG : à travailler avec l'ALEPTE en s'appuyant sur les outils existants tels que « pass renov habitat » et en articulation avec les autres partenaires financiers (Anah,CD93,Caissesde retraite,...) et notamment la MGP (fonds métropolitain)		
<u>Objectifs à atteindre.</u>	Une réduction de 28% de la consommation énergétique du S. Résidentiel en 2026	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Nombre de contacts , (2)nombre de dossiers aidés EPT , (3) montant des aides EPT , (4) part du gain énergétique réalisé
<u>Etapes de réalisation</u>			
 PLANIFIER	 AGIR	 VERIFIER	POURSUIVRE L'ACTION
2019 Mise en place d'un programme d'actions , et Lancement du marché du PIG n°2 (2019-2021) 2020 Définition du dispositif d'accompagnement hors PIG avec l'ALEPTE	2021 - Mise en place du dispositif d'accompagnement hors PIG	2019 - Suivre les indicateurs PIG 2022 Définir les indicateurs hors PIG Conforter ou ajuster le dispositif incitatif en fonction des besoins pour accélérer la rénovation des logements dans le parc privé.	A partir de 2022

Fiche 9	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Accompagner la rénovation des copropriétés			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Propriétaires	<u>Pilote</u>	EPT ParisTerres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	<p style="text-align: center;">AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat</p> <p style="text-align: center;">HAB2 : Créer un Fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique</p>	<u>Partenaires</u>	<p style="text-align: center;">Villes Opérateur PIG ANAH CD 93 ALEPTE ADEME Région Fournisseurs d'énergie MGP Maison de l'environnement</p>
<u>Objectifs</u>			
<p>Renforcer les dispositifs visant à favoriser la rénovation et la réhabilitation énergétique des immeubles en copropriétés. Réduire les consommations énergétiques des copropriétés privées. Créer un fonds expérimental d'aide aux travaux afin de réduire les restes à charge des copropriétaires.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<p>Mettre en place un fonds territorial expérimental d'aide aux travaux en faveur des copropriétés en grandes difficultés, sous dispositifs d'OPAH CD ou de plans de sauvegarde. Sur la base d'une aide financière de 2 000€ par ménage, l'aide doit permettre de réduire les restes à charge des quotes part de travaux des copropriétaires.</p> <p>Cette aide doit avoir un véritable effet de levier pour enclencher les votes de travaux en assemblées générales. Elle doit pouvoir abonder et venir en complément des aides existantes, sans avoir d'effet d'écrêtement sur les autres financeurs. Elle s'aligne sur les exigences de l'Anah en terme de gain énergétique, évalué à 35% minimum. Elle est attribuée par une commission composée des représentants des Villes et présidée par le Vice Président Habitat de l'EPT.</p> <p>En complément des dispositifs existants : étudier la possibilité et les conditions de l'élargissement de l'aide aux copropriétés hors dispositifs publics. A l'issue de cette phase, une action de sensibilisation et d'information à destination des copropriétés devra être menée. Un accompagnement technique (conseils techniques adaptés, recours à la thermographie infrarouge aérienne ou au sol) et financier (conseil et avis sur les devis, informations subventions et aide sur le montage des dossiers, incitations financières,...) devra être apportés aux copropriétés en fonction de leurs situations. Un suivi (investissements réalisés, autres indicateurs, etc..) sur la base d'indicateurs devra être effectué.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>		
<p>- 5 % d'abondement des aides de l'ANAH sur le montant H.T des travaux subventionnables - Cofinancement 30 % villes /70 % EPT dans la limite de 2000 € par lot pour l'EPT. 2063 logements concernés.</p> <p><u>Humains :</u> - 1 chef de projet déjà présent à l'EPT pour la mise en place du fonds, son règlement, l'instruction des demandes de subventions et le suivi des versements. - AMO : Les opérateurs de suivi-animation des dispositifs pour la répartition des aides, l'établissement des plans de financement, la présentation des demandes, les appels de versements.</p>	<p>Fonds d'Aide à la précarité énergétique pour les copropriétés en OPAH C-D ou en plans de sauvegarde : -Coût total sur 5 ans : 5,8 M€ dont 4,1 M€ pour l'EPT (70 % EPT- 30 % commune)</p> <p>Prévoir d'ici 5 ans une augmentation de la participation de l'EPT dans le financement de l'ALEPTE pour développer le conseil en matière d'ENRR intégrées au bâti et réfléchir sur la mise en place par l'EPT de dispositifs incitatifs</p>		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 28% de la consommation énergétique du S. Résidentiel en 2026	<u>Indicateurs de suivi</u>	<p>(1) taux de réalisation des travaux dans les copropriétés en OPAH CD ou en plans de sauvegarde (2) Nombre de copropriétés/logements bénéficiant du dispositif hors OPAH CD et plans de sauvegarde (3) taux de réalisation des travaux dans les copropriétés hors dispositif</p>
<p style="text-align: center;"><u>Etapes de réalisation</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>PLANIFIER →</p> <p>Fin '2021 Elargissement des aides EPT aux copropriétés hors dispositif</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>AGIR →</p> <p>2022 - Mise en place du dispositif</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>VERIFIER →</p> <p>2024 - Suivre les indicateurs sur les dispositifs existants en 2019</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>POURSUIVRE L'ACTION</p> <p>A partir de 2026 Conforter le dispositif Etudier la mise en place de dispositifs incitatifs supplémentaires pour accélérer les rénovations</p> </div> </div>			

Fiche 10	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Améliorer l'efficacité énergétique du parc bâti public			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Bâtiments publics		<u>Pilote</u> EPT Paris Terres d'Envol ou ville de (BM ou Sevrans)
<u>Référence PCAEM</u>	AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat HAB2 : Créer un Fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique		<u>Partenaires</u> Villes Opérateur PIG ANAH CD 93 ALEPTE ADEME Région Fournisseurs d'énergie MGP Maison de l'environnement
<u>Objectifs</u>			
Réduire la consommation énergétique , Réduire les couts des énergies Réduire les émissions de gaz a effet de serre Améliorer le confort des occupants			
<u>Descriptif</u>			
Mise en place d'un programme complet d'actions visant à optimiser les consommations d'énergies des batiments existants et futurs . Avec notamment : - Réalisation de diagnostics, - Réalisation d'un bilan et d'un programme de rénovation énergétique pour les différentes villes, - Mise en place d'une gestion efficace des fluides pour les différentes villes et déploiement du suivi en temps réel des consommations, - Informations sur les aides publics disponibles , - Sensibilisation, formation et informations des occupants et exploitants sur l'utilisation des batiments actuels, - Réalisation d'un bilan annuel (consommation énergétique, émission de GES, économie financière réalisées) a présenter a chacune des villes , - Mise en place de specifications à respecter pour toutes les nouvelles constructions , - Communications des travaux réalisés à destination des élus et de la population			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Outils de suivi de la consommation Schéma directeur énergie bâtiments publics (diagnostic et programmes d'actions). <u>Humains :</u> - pilotage : 1 ETP réparti entre les 8 villes - agent de contrôle facturation énergétiques dans les communes		<u>Financiers :</u> Groupement de commande pour un AMO. Prévoir une enveloppe de 400 000 € pour le diagnostic et la définition des actions (2020-2021) Aides possibles de la MGP et de la Région	
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 24% de la consommation énergétique du total S. Tertiaire en 2026		<u>Indicateurs de suivi</u> (1) Consommations annuelles et évolutions par rapports aux années précédentes, (2) Bilan sur les émissions de gaz a effet de serre (3) nombre de bâtiments analysés (4) taux de réalisation des actions programmées
<u>Étapes de réalisation</u>			
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>PLANIFIER →</p> <p>2019 - mise en place d'une gestion efficace des fluide 2020 - Diagnostic thermique et énergétique des bâtiments</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>AGIR →</p> <p>A partir de 2021 - programme d'actions 'A partir de 2022: - travaux en fonction des crédits budgétaires alloués</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>VERIFIER →</p> <p>2024 - Suivre les indicateurs</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>POURSUIVRE L'ACTION</p> <p>A partir de 2023 Poursuivre le déploiement</p> </div> </div>			

Fiche 11	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Améliorer la qualité d'air intérieur			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Les usagers du territoire	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	HAB5: Mettre en place des prescriptions environnementales proactives dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hebergement et le Schéma de Cohérence Territorial Métropolitain		Villes ADEME Région MGP Maison de l'environnement
<u>Objectifs</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de la qualité d'air intérieur des bâtiments publics - Communiquer et informer sur la qualité de l'air intérieur - Améliorer le confort et la qualité d'air intérieur 			
<u>Descriptif</u>			
<p>Réalisation de diagnostics à commencer par les bâtiments les plus sensibles, selon les résultats, mise en place d'un programme complet d'actions visant à améliorer la qualité d'air dans les bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de spécifications à respecter pour toutes les nouvelles constructions , - Sensibilisation , formation et informations des occupants et personnels de maintenance des bâtiments actuels , - Réalisation d'un bilan annuel à présenter à chacune des villes , communications des travaux réalisés . <p>Information et sensibilisation à destination des administrés sur les risques pour la santé de la pollution de l'air intérieur des habitations (notamment en raison des foyers ouverts, COV contenus dans les biens de consommation et les solutions possibles)</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>		<u>Financiers :</u>	
Réalisation des études		Estimation 150 000 euros. Groupement de commande pour les bâtiments publics dont le montant sera à définir selon le nombre de bâtiments à analyser.	
<u>Humains :</u>			
1 ETP réparti entre les 8 villes.			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable		<u>Indicateurs de suivi</u>
<p style="text-align: center;"><u>Étapes de réalisation</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>PLANIFIER →</p> <p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des bâtiments prioritaires - Communication auprès des usagers du territoire </div> <div style="text-align: center;"> <p>AGIR →</p> <p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments prioritaires <p>2024 Mise en œuvre des actions sur les bâtiments prioritaires</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>VERIFIER →</p> <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les indicateurs </div> <div style="text-align: center;"> <p>POUR SUIVRE L'ACTION</p> <p>A partir de 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> Deployer sur d'autres bâtiments </div> </div>			




Fiche 12	AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENR&R locales		
Favoriser les constructions nouvelles respectueuses du climat et développer l'architecture adaptée aux enjeux climatiques			
<u>Année de référence</u>	2019		
<u>Cible</u>	Collectivités, ANRU, aménageurs, promoteurs, bailleurs, constructeurs	<u>Pilote</u>	Service d'urbanisme des villes ou chargé de mission PLUi de l'EPT
<u>Référence PCAEM</u>	HAB5: Mettre en place des prescriptions environnementales proactives dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hebergement et le Schéma de Cohérence Territorial Métropolitain		<u>Partenaires</u>
ANRU, ANABF			
<u>Objectifs</u>			
Améliorer la qualité énergétique et environnementale des constructions neuves en favorisant l'utilisation des matériaux écologiques, en améliorant la performance thermique des enveloppes et en équipant les bâtiments avec des systèmes d'une haute efficacité énergétique, cela afin de baisser les consommations énergétiques et donc les émissions carbone ainsi que les coûts qui y sont liés, adapter les constructions aux changements climatiques.			
<u>Descriptif</u>			
Conception architecturale bioclimatique; orientation des bâtiments vers le sud afin de profiter des apports solaires et de la lumière naturelle au maximum, favoriser la ventilation naturelle, ... Utilisation des matériaux naturels ou BIO afin de réduire l'impact carbone des bâtiments. Par exemple : construction en terre crue à partir de déblais du projet du Grand Paris (métro ligne 15) à l'Eco-quartier à Sevran. Système énergétique efficace avec une sensibilisation/formation des usagers afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation Smart control des consommations énergétiques Etablir un bilan économique de la construction afin de connaître le coût global des constructions sur toute leur durée de vie Etablir un plan d'action pour la fin de vie des produits (traitement, recyclage, revente)			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Prendre en compte les données environnementales du site (ensoleillement, nivellement, vents, ...) dans les opérations d'aménagement urbain. Intégrer dans le futur PLUi des niveaux de performance thermique et énergétique élevés. <u>Humains :</u> 1 ETP réparti entre les 8 communes		<u>Financiers :</u> Intégration de la dimension environnementale dans le PLUi- coût pré diagnostic PLUi 50 000 € HT Pas d'actions génériques. Préconisations à prévoir au cas par cas selon les opérations de construction ou d'aménagement	
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable		<u>Indicateurs de suivi</u>
(1) Nombre de construction performante au-delà de la réglementation			
<u>Étapes de réalisation</u>			
<p style="text-align: center;">PLANIFIER → AGIR → VERIFIER → POURSUIVRE L'ACTION</p> <p>2019 - Groupes de travail avec les partenaires dans le cadre du pré diagnostic du PLUi</p> <p>2020 Préconisations au cas par cas</p> <p>2021 Intégration des prescriptions dans le PLUi</p> <p>2024 - Suivre les indicateurs des premières construction performantes</p> <p>A partir de 2025</p>			

Fiche 13	AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets		
Elaborer un programme local de prévention des déchets			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	habitants et usagers du territoire	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol, service Prévention des déchets
<u>Référence PLPDMA</u>	-	<u>Partenaires</u>	villes Région ADEME Sycotom associations du territoire bailleurs et syndics commerçants entreprises
<u>Objectifs</u>			
Développer une politique de prévention des déchets sur le territoire et réduire de -10% la quantité des déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2025 et -40% à l'horizon 2050.			
<u>Descriptif</u>			
<p>En 2012, l'article L541-15-1 du code de l'environnement instaure l'obligation pour les collectivités à compétence obligatoire en matière des déchets ménagers d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le contenu, les modalités d'élaboration des PLPDMA ont été précisées en 2015 par le décret n°2015-662. Ce décret fixe également un objectif de réduction de -10% des déchets ménagers et assimilés produit par habitant sur 6 ans, selon 10 axes de travail :</p> <p>Etre éco-exemplaire, Sensibiliser, Utiliser les instruments économiques, Lutter contre le gaspillage alimentaire, Eviter la production de déchets verts Encourager la gestion de proximité des biodéchets, Augmenter la durée de vie des produits, Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable, réduire les déchets des entreprises, Réduire les déchets du BTP et réduire les déchets marins. Pour répondre aux obligations réglementaires, Paris Terres d'Envol envisage de lancer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par les anciennes collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compostage - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Eco-exemplarité de la collectivité - Nocivité des produits (atelier de fabrication d'éco-produits) - Detournement de flux (extension de la ressourcerie, bornes à textiles) 			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u>	<u>Financiers :</u>		
<p>Accompagnement par le Sycotom et la région sur les techniques d'élaboration et mise en œuvre</p> <p>Accompagnement par un BE pour l'état des lieux et la définition des objectifs stratégiques</p> <p>formations pour les agents du service prévention</p>	Budget 28 000 euros pour l'état des lieux et la définition des objectifs stratégiques (subvention Region 9000)		
<u>Humains :</u>			
2 ETP du Service prévention			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 12% du tonnage des déchets par habitant en 2026 par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	Par an: (1) évolution des tonnages (gisement évité) (2) nombre d'actions réalisées par axe thématique (3) nombre de personnes sensibilisées (bilan des actions) Entre 2019 et 2025
<u>Etapes de réalisation</u>			
PLANIFIER <p>2019 Validation du projet par le conseil du territoire Constitution de la commission d'élaboration et de suivi, états des lieux et définition des axes stratégiques (accompagnement par un BE) - Analyse et partage de l'état des lieux définition des objectifs du PLPDMA - Réalisation d'atelier devant aboutir à une proposition de plan d'actions</p>	AGIR <p>2020 Adoption du plan d'action et définition des indicateurs de suivi</p>	VERIFIER <p>de fin 2020 à 2025 mise en œuvre du PLPDMA avec évaluation annuelle</p>	POURSUIVRE L'ACTION <p>dès 2020 proposer des fiches retours d'expériences pour l'ensemble de nos partenaires et partager</p>

Fiche 14	AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets		
Lutter contre le gaspillage alimentaire			
<u>Année de référence</u>		2015	
<u>Cible</u>	habitants et usagers du territoire	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol, service Prévention des déchets
<u>Référence PLPDMA</u>	-	<u>Partenaires</u>	villes entreprises du territoire établissements scolaires du territoire Maison de l'environnement Syctom
<u>Objectifs</u>			
<p>Limiter au maximum le gaspillage alimentaire. Tester des solutions de valorisation organique des denrées alimentaires qui, malgré les actions mises en œuvre, n'auraient pas été consommées. Encourager une consommation plus responsable et moins génératrice de gaspillage alimentaire.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<p>Organiser des sessions de sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des différents publics cibles. Identifier les structures génératrices d'excédents alimentaires et de déchets alimentaires. Favoriser la mise en place de la redistribution des excédents alimentaires produits sur le territoire. Participer à l'expérimentation pilotée par le Syctom sur la collecte et le traitement des déchets alimentaires (DA) - Fiches action PCAET correspondante Accompagner l'ensemble des participants à la collecte des DA pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (animations sur site, recommandation, échange de bonnes pratiques, etc.) Organiser un concours culinaire basé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Former les relais du terrain au discours sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Créer une dynamique territoriale pour que Paris Terres d'Envol soit identifié comme référent en matière de gaspillage alimentaire. Proposer aux acteurs du territoire une exposition itinérante sur le gaspillage alimentaire. Inscrire des actions de promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire au programme des actions de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Lancer un appel à projets territorial sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Sensibiliser en interne au gaspillage alimentaire.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Animations lutte contre le gaspillage alimentaire (cuisine anti-gaspi + ateliers créés par Paris Terres d'Envol + marché animations scolaires + animations proposées par le Syctom) supports de communication ADEME <u>Humains :</u> 1,25 ETP animation prévention déjà présent à l'EPT. participation des villes et des partenaires moyens humains des prestataires (marchés Paris Terres d'Envol et Syctom)		<u>Financiers :</u> 15 000 euros par an demandé avec une demande de subvention de 80% au Syctom	
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 12% du tonnage des déchets par habitant en 2026 par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	
<p style="text-align: center;"><u>Etapes de réalisation</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>PLANIFIER →</p> <p>1er semestre 2019 état des lieux + élaboration méthodologie de mise en œuvre + écriture du cahier des charges de l'appel à projet</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>AGIR →</p> <p>2e semestre 2019 - 2025 déploiement des actions</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>VERIFIER →</p> <p>de fin 2019 à 2025 suivi des indicateurs et mise en œuvre d'actions correctrices au besoin</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>DEVENIR EXEMPLAIRE</p> <p>dès 2020 proposer des fiches REX pour l'ensemble de nos partenaires et déployer les comportements éco- responsables en interne</p> </div> </div>			

Fiche 15		AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets	
Etablir un partenariat avec la grande distribution pour la réduction des déchets			
<u>Année de référence</u>		2015	
<u>Cible</u>	commerçants, Grandes et Moyennes Surfaces commerciales habitants et usagers du territoire	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol, service Prévention des déchets
<u>Référence PLPDMA</u>	-	<u>Partenaires</u>	grandes et moyennes surfaces du territoire CCI et CMA villes
<u>Objectifs</u>			
Encourager la consommation responsable. Limiter la production de déchets liées à la consommation de tous les jours.			
<u>Descriptif</u>			
<p>Trouver des grandes et moyennes surfaces, des centres commerciaux et des commerçants volontaires pour tenter une expérience "commerçants responsables". Lancer un label "commerçants éco-responsable". Etablir des relations pérennes avec les grandes et moyennes surfaces, les centres commerciaux et les commerçants pour réaliser des actions de sensibilisation à la réduction des déchets tout au long de l'année. Identifier avec ces acteurs des comportements de consommation moins générateurs de déchets et en faire la promotion. Travailler avec ces acteurs à l'élaboration d'une charte "moins de déchets" dans la gestion de leurs activités (favoriser les zone "anti-gaspi", proposer des ateliers de réparation, encourager l'utilisation de contenants réutilisables pour le vrac, limiter l'impression des tickets de caisse, proposer des systèmes de location, etc..). Evaluer la possibilité de proposer la collecte des déchets alimentaires aux petits commerçants (ou GMS et centres commerciaux). Décliner cette opération avec les villes sur les marchés alimentaires.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Animations Paris Terres d'Envol à développer + animations proposées par le Sycotm supports de communication ADEME		<u>Financiers :</u> 7 K€ par an	
<u>Humains :</u> Service prévention : 0,25 ETP			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable	<u>Indicateurs de suivi</u>	Par an : (1) Nombre de commerçants volontaires pour tester la labélisation commerçants responsables.
<u>Etapes de réalisation</u>			
<p style="text-align: center;">PLANIFIER → AGIR → VERIFIER → DEVENIR EXEMPLAIRE</p> <p>2019 identification des potentiels partenaires et prise de contact REX national et international sur des opérations similaires organisation d'un groupe de travail GMS, centres commerciaux et commerçants (avec l'ensemble des parties prenantes)</p> <p>2020 mise en œuvre des actions</p> <p>de fin 2020 à 2025 suivi des indicateurs et mise en œuvre d'actions correctrices au besoin</p> <p>dès 2020 proposer des fiches REX pour l'ensemble de nos partenaires et partager notre expérience limiter dans nos commandes publiques la production de déchets</p>			

Fiche 16	AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets	
Développer des circuits courts dans les filières alimentaires		
<u>Année de référence</u>	2015	
<u>Cible</u>	habitants et usagers du territoire	<u>Pilote</u> EPT Paris Terres d'Envol
<u>Référence PLPDMA</u>	-	<u>Partenaires</u> villes chambres d'agriculture réseau AMAP IDF gestionnaires des jardins partagés associations du territoire bailleurs et syndicats
<u>Objectifs</u>		
Raccourcir les circuits d'approvisionnement alimentaire. Faciliter le développement d'une offre alimentaire variée en circuits courts.		
<u>Descriptif</u>		
<p>Réaliser un état des lieux des circuits courts existants sur le territoire et à proximité ainsi qu'un état des lieux de l'ensemble des possibilités existantes pour l'organisation de circuits courts (REX national et international).</p> <p>Travailler en partenariat avec les villes pour trouver des lieux d'implantation pour la commercialisation des produits en circuits courts.</p> <p>Sensibiliser le grand public aux impacts d'une consommation hors circuits courts et mettre l'accent sur les bénéfices (économiques, sociaux et environnementaux) d'un approvisionnement, même partiel, en circuits courts.</p> <p>Encourager le développement d'ateliers de partage du savoir pour mieux tirer profit des produits frais (associer cela à la lutte contre le gaspillage alimentaire).</p> <p>Développer un espace pédagogique Paris Terres d'Envol sur l'agriculture urbaine et la permaculture.</p> <p>Proposer des animations sur l'agriculture urbaine et la permaculture notamment à destination des utilisateurs de jardins partagés pour une meilleure autonomie alimentaire.</p> <p>Evaluer la possibilité avec les bailleurs ou les gestionnaires de co-propriété la création de jardins sur le toit des immeubles.</p> <p>Lancer un appel à projets en lien avec le compostage, le jardinage durable, l'agriculture urbaine et la permaculture (Voir Fiche Agriculture urbaine).</p> <p>Développer une animation présentant tous les moyens de s'approvisionner en circuits courts sur le territoire et de renforcer son autonomie alimentaire ("culture à la maison").</p> <p>Proposer aux entreprises une méthode pour proposer à leurs employés la livraison de denrées alimentaires sur leurs lieux de travail.</p>		
<u>Moyens</u>		
<u>Techniques :</u> Mise à disposition de terrain Formations pour les agents du service prévention	<u>Financiers :</u> Budget de fonctionnement service prévention (entre 5 et 10 K€ par an)	
<u>Humains :</u> service prévention : 0,25 ETP		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable	<u>Indicateurs de suivi</u> (1) Nombre de points sur le territoire où il est possible de s'approvisionner en circuits courts.
<u>Etapes de réalisation</u>		
PLANIFIER →	AGIR →	VERIFIER → DEVENIR EXEMPLAIRE
<p>2019</p> <p>identification des potentiels partenaires et prise de contact état des lieux et REX national et international sur des opérations similaires</p> <p>développement des outils de communication / de formation nécessaires</p>	<p>2020</p> <p>mise en œuvre des actions</p>	<p>dès 2020</p> <p>proposer des fiches REX pour l'ensemble de nos partenaires et partager notre expérience</p> <p>proposer la livraison de denrées alimentaires dans les locaux de Paris Terres d'Envol, siège et sites délocalisés</p> <p>de fin 2020 à 2025</p> <p>suivi des indicateurs et mise en œuvre d'actions correctrices au besoin</p>

Fiche 17	AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets		
Mise en place d'une collecte des déchets alimentaires			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	restauration collective et gros producteurs	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol, Responsable du service prévention des déchets
<u>EXPERIMENTATION Syctom</u>	en cours	<u>Partenaires</u>	Région ADEME Syctom villes écoles commerçants entreprises départements
<u>Objectifs</u>			
Proposer le tri à la source des déchets alimentaires et proposer une nouvelle forme de valorisation afin de détourner le flux de déchets alimentaires souvent mélangés avec les ordures ménagères.			
<u>Descriptif</u>			
<p>Depuis le 1er janvier 2016, les producteurs non ménagers de plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de mettre en place un tri à la source de ces déchets, en vue de leur valorisation organique (arrêté du 12 juillet 2011 pris en application de la loi du 12 juillet 2010 fixant les seuils définis à l'article R.543-225 du code de l'environnement).</p> <p>D'ici à 2025, tous les producteurs, ménagers et non ménagers, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs biodéchets, et donc leurs déchets alimentaires, afin qu'ils soient valorisés (loi de transition énergétique pour la croissance verte - 2015). En milieu urbain dense, la majorité des biodéchets sont constitués de déchets alimentaires. L'expérimentation de leur collecte permet donc de répondre en grande partie aux obligations légales de valorisation des biodéchets.</p> <p>Le syctom propose à ses collectivités adhérentes un accompagnement pour la mise en place d'une collecte des déchets alimentaires. Pendant trois ans, il prend en charge la collecte et les collectivités adhérentes financent la traitement. De plus il met à disposition l'ensemble des outils de communication pour la campagne de sensibilisation et un soutien technique dans la mise en place du projet. Paris Terres d'Envol bénéficie donc de cet accompagnement pour expérimenter la collecte de déchets alimentaires sur son territoire.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> Accompagnement par le Syctom et ses prestataires (avis et moulinou) dans la mise en place du projet (audit, livraison des bacs et formation sur site) <u>Humains :</u> service prévention 1 ETP participation des villes dans la gestion du projet et le suivi.	<u>Financiers :</u> Le syctom finance la collecte et Paris Terres d'Envol prend en charge le traitement durant 3 ans (coût à la tonne)		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 12% du tonnage des déchets par habitant en 2026 par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	Par an : (1) évolution des tonnages collectés (gisement évité en OM) nombre de sites collectés
<u>Etapes de réalisation</u>			
PLANIFIER  <p style="text-align: center;">2019</p> Réalisation des audits, formations et Démarrage de la collecte.	AGIR  <p style="text-align: center;">2020</p> déploiement progressif du maillage des sites à collecter. Optimisation de la collecte afin d'obtenir des coûts supportables	VERIFIER  <p style="text-align: center;">de fin 2020 à 2025</p> Suivi du projet et évaluation annuelle des résultats.	ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES <p style="text-align: center;">dès 2020</p> proposer des fiches retours d'expériences pour l'ensemble de nos partenaires et partager pour inciter à intégrer le dispositif

Fiche 18	AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets		
Mise en place d'une tarification incitative pour les ordures ménagères			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	l'ensemble des habitants		<u>Pilote</u> EPT Direction Déchets
<u>Référence PCAEM</u>	CAD1		Villes ADEME Region prestataires de collecte
<u>Objectifs</u>			
<p>Faire payer les usagers en fonction du service rendu Réduire les taux de présentation des bacs et améliorer les taux de remplissage, ce qui génère moins de passage de camions Réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles, augmenter le compostage domestique des déchets alimentaires, et le recyclage des déchets Diminuer l'incinération et l'enfouissement des déchets Maîtrise le coût de la gestion des déchets</p>			
<u>Descriptif</u>			
<p>Répertorier les collectivités en milieu urbain ayant déjà mis en place la redevance (Besançon, collectivités d'Ile de France...) Analyser les modes de mise en place, les impacts sur la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets, les diminutions de tonnages d'OM, les difficultés rencontrées, les moyens déployés pour éviter l'augmentation des dépôts sauvages et le brûlage des déchets.</p> <p>Organiser des visites sur sites avec élus et techniciens des villes</p> <p>Choix d'un BE pour un accompagnement sur la mise en place technique, juridique et financière (mode de facturation) Equiper des bennes avec pesée embarquée/puces sur les bacs de collecte</p> <p>Campagne de communication importante avant la mise en place pour expliquer le système et éviter les erreurs de tri</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Techniques :</u> <ul style="list-style-type: none"> •Prévoir la mise en place d'un système d'identification sur les bennes •Matériel nécessaire (système d'identification, de pesée,...) •Achat d'un logiciel de suivi et de facturation de la Redevance • Vérification du bon fonctionnement des puces des bacs et de leur attribution, renouvellement des puces défectueuses si nécessaire Supports de communication		<u>Financiers :</u> <p>étude : 40 000 euros Achat du logiciel pour la facturation, équipements des bennes OM (pesée embarquée) : à définir selon les modalités définies dans le cadre de l'étude</p>	
<u>Humains :</u> <p>1 chef de projet de la Direction des déchets ménagers 0,5 ETP + Un BE pour l'accompagnement 2 ETP : Mise en place de moyens humains pour la gestion du fichier des redevables et la facturation 2 ETP : Agents de contrôle en plus des agents des Villes déjà en charge du contrôle</p>			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable		<u>Indicateurs de suivi</u> (1) quantités d'Ordures Ménagères collectées, (2) taux de refus de la Collecte Selective (3) évolution du kilométrage parcouru par les bennes des OM (4) quantités de dépôts sauvages collectées par les villes
<u>Etapes de réalisation</u>			
<p>PLANIFIER → AGIR → VERIFIER → POURSUIVRE L'ACTION</p> <p>2021 Etude 2024 Mise en œuvre 2025 Suivi des indicateurs</p>			

Fiche 19	AXE 4 : Préserver les fonctions de captation du carbone et s'adapter aux risques naturels		
Maintenir et développer les services éco systémiques par des continuités écologiques			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Habitants/ entreprises/ collectivités/ Bailleurs/Promoteurs	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol (PLUI et Aménagement) et communes
<u>Référence PCAEM</u>	ACC7 Elaborer un Plan Biodiversité ACC4 Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville ACC1 Favoriser l'intégration des risques climatiques dans la requalification des espaces publics	<u>Partenaires</u>	Région Ile de France, Métropole du Grand Paris, Département ,Siaap ,Aesn, SAGE, bailleurs, Agence Régionale de la Biodiversité
<u>Objectifs</u>			
<p>Le changement climatique a des incidences sur la biodiversité via des modifications des cycles et équilibres biologiques.</p> <p>A travers la préservation du patrimoine vert en milieu urbain, la gestion écologique, les imbrications des ilots verts dans la matrice bâtie (planification urbaine), l'éco-conception des espaces publics y compris les bâtiments à biodiversité positive, le territoire s'engage dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'amélioration de l'infiltration des eaux pluviales dans les sols, * la limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain critique en période estivale par végétalisation de zones actuellement artificialisées. * l'amélioration de la qualité de l'air local par fixation des polluants atmosphériques. * l'amélioration du potentiel mellifère et de la variété pollinique des espaces végétaux en milieu urbain. * la limitation du réchauffement climatique par création de puits carbone. * l'amélioration de la qualité paysagère des centre -villes et des espaces publics urbains. 			
<u>Descriptif</u>			
<p>Prendre en compte l'enjeu "biodiversité" de façon transversale dans l'ensemble des politiques publiques applicables à la ville (aménagement, logement, transport, santé, agriculture...), via :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le renforcement des outils règlementaires (PLU/ PLUI) pour : <ul style="list-style-type: none"> - préserver, créer ou récréer la biodiversité : réintroduire la nature en ville (coefficient biotope à la parcelle ou espèces végétalisées en pleine terres, renaturation des espaces en friches) - intégrer les prescriptions du SDAGE qui limitent la perméabilisation des sols ou encouragent la désimperméabilisation . - garantir un développement respectueux de la trame verte et bleue et des continuités écologiques. - limiter l'impact des pollutions lumineuses sur les cycles nocturnes des espèces végétales et animales. * La garantie des continuités écologiques par la définition d'une trame verte et bleue fonctionnelle pour mailler les corridors écologiques du SRCE, compréhensible et opérationnelle en caractérisant des zones assorties de prescriptions et en accompagnant les agriculteurs sur des projets contribuant à cet objectif (cf fiche sur l'agriculture urbaine). * La mise en oeuvre d'un Plan biodiversité territoriale pour donner un cadre à la biodiversité locale avec : <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une charte zéro pesticide, - La création d'une charte de l'arbre, - La mise en oeuvre d'opérations d'éducation et sensibilisation à la biodiversité, - La mise en oeuvre d'opération liant la Nature, l'art et la culture. 			
<u>Moyens</u>			
<u>Technique</u>	<u>Financiers :</u>		
Diagnostic écologique du territoire en s'appuyant sur des outils dédiés (observatoire départemental de la biodiversité, Atlas Métropolitain de la biodiversité à fin 2019)	Prescription des continuités écologiques : enveloppe à définir ultérieurement en fonction des informations recueillis dans l'Atlas de la Métropole < 100 000€ • Actions de partenariat : 25 000€/ an • Adhésion à l'Agence Régionale de la Biodiversité / IAU : 2000€/ an • Communication: 10 000€		
<u>Humains :</u>			
1 ETP réparti entre les communes			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Ratio surfaces bâti/ imperméabilisé / végétalisée (2) Caractérisation de la richesse spécifique (3) caractérisation de l'abondance des espèces (4) nombre de personnes sensibilisées
<u>Étapes de réalisation</u>			
PLANIFIER → 2020- Diagnostic	AGIR → dès 2019 Mise en œuvre des premières actions de sensibilisation Participation au pilotage des Opérations / Projets pour sensibiliser au cas par cas à cette thématique	VERIFIER → 2021 Suivi des indicateurs et diagnostics complémentaires	POURSUIVRE L'ACTION 2022 déployer dans la continuité

Fiche 20	AXE 4 : Préserver les fonctions de captation du carbone et s'adapter aux risques naturels		
Intégration de l'agriculture en milieu urbain			
<u>Année de référence</u>		2015	
<u>Cible</u>	Collectivités, Entreprises, Aménageurs, Bailleurs, Habitants, associations	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	CAD3 : Elaborer et animer un Plan d'Alimentation Durable Métropolitain	<u>Partenaires</u>	Villes, associations, Bailleurs, jardiniers, AFAUP, COOP, restaurants, promoteurs, aménageur, CIAP, écoles agricoles, CD 93
<u>Objectifs</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer l'impact carbone du transport et de la production des produits agricoles en favorisant les circuits courts et les produits de saison • Favoriser le maintien de la biodiversité et de la nature en ville • Favoriser la réutilisation des déchets organiques • Limiter l'imperméabilisation des sols et les îlots de chaleur; • Lutter contre l'étalement urbain • Favoriser le lien social, l'insertion et la formation; 			
<u>Descriptif</u>			
<p>Les villes du territoire dépendent d'approvisionnement extérieurs pour les produits alimentaires. Afin de réduire les GES, les circuits courts sont à privilégier et les écosystèmes urbains peuvent permettre de produire certains d'entre eux à travers : les jardins partagés, jardins familiaux, jardins d'insertion ou autre jardins collectifs et communautaires assurant la production de ressources alimentaires. Ce maillage vert viendra participer aux continuités écologiques par le tissage d'une mosaïque paysagère offrant une biodiversité élevée facteurs d'équilibre des chaînes alimentaires et limitant les phénomènes de pullulation et donc réduisant la nécessité de recourir à des moyens chimiques de contrôle.</p>			
Diagnostic foncier			
<p>Faire un état des lieux et une cartographie de l'agriculture urbaine sur le territoire (Jardins, toitures, murs végétaux), estimer le tonnage et le besoin de la population. / Fixer un objectif atteignable / Faire un état des lieux du potentiel des surfaces pouvant encore accueillir de l'agriculture urbaine (temporaire ou permanente) et une estimation du tonnage. / Inscrire les projets d'agriculture urbaine dans les projets d'aménagements.</p> <p>Adapter les instruments de planification territoriale et les normes de construction, pour protéger les terrains agricoles ou faciliter la mise en place de toitures végétalisées. / Evaluer la possibilité avec les bailleurs ou les gestionnaires de co-propriété la création de jardins sur le toit des immeubles. / Développer l'aménagement comestible en milieu public urbain (incroyable comestible). / Favoriser l'implantation (sur friche ou hangar) ou la réactivation de ferme urbaine avec vocation pédagogique et insertion.</p>			
Accompagnement des projets agricoles			
<p>Augmenter l'offre de formation et faciliter les démarches d'installation d'exploitants agricoles urbains ou périurbains</p> <p>Développer les nouveaux types d'agriculture urbaine, au travers d'appels à projets centrés sur des expérimentations : maraîchage, élevage, permaculture, agriculture en zone inondable ; / Travailler en partenariat avec les entreprises pour produire sur leur toiture.</p> <p>Créer une charte et un encadrement pour le petit élevage en milieu urbain. / Encourager la construction de pépinière urbaine en partenariat avec des associations permettant la distribution de jeunes plants et l'accès au matériel de jardin. / Favoriser la mise en relation des acteurs pour le montage de projet ou création de partenariat avec par exemple des AMAP et associations pour vendre les produits des jardins s'il y a un surplus ou un intérêt économique.</p> <p>Ex. Tremblay: des études sont actuellement en cours pour développer de l'agriculture urbaine sur les franges de l'opération Aérolians Paris.</p> <p>Parc Pointe Sud Vallon du Sausset. Villepinte possède 60 parcelles destinées à l'agriculture urbaine</p>			
Sensibilisation:			
<p>Introduire des arbres fruitiers dans les cours des écoles et organiser des récoltes saisonnières (exemple : des jardins pédagogiques).</p> <p>Proposer des animations et ateliers de jardinage, sur les aliments locaux et de saison, la permaculture.</p> <p>Lancer un concours type maisons fleuries mais pour le potager pour inciter le tissu pavillonnaire à exploiter leur jardin et favoriser la biodiversité</p>			
<u>Moyens</u>			
Techniques :		Financiers :	
<p>Faire un état des lieux des espaces disponibles et des lieux dédiés existants pour une meilleure communication</p> <p>Favoriser son implantation dans les projets d'aménagement collectif. Développer la formation et l'animation des acteurs ; Faciliter la création de projet</p> <p>Confirmer ces intentions par la mise en place de plan de communication, plan de formation, chartes, appel à projet</p>		<p>S'appuyer sur les projets existants pour vérifier l'opportunité d'une étude élargie :</p> <p>-Développement d'une agriculture urbaine au franges d'Aérolians : coût total 120 000 € dont participation de l'EPT : 40 000 €. Démarrage de l'étude juin 2019.</p> <p>-Ferme urbaine dans le parc urbain départemental du Sausset : MO CD 93 –lancement de l'Appel à projets 4 juin 2019.</p> <p>-Valorisation de parcelles dédiées à l'agriculture urbaine dans le projet de valorisation du Parc du vallon du Sausset. Chiffrage en cours.</p>	
Humains :			
<p>1 chef de projet aménagement sur l'étude agriculture urbaine Aérolians.</p> <p>1 EPT réparti entre les communes pour une étude élargie.</p>			
<u>Objectifs à atteindre</u>	Une réduction de 2% des émissions de GES en 2026, par rapport à 2015	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) Surface dédiée à l'agriculture urbaine (2) Nombre d'animations/événement annuel
<u>Etapes de réalisation</u>			
2019- 2020 : étude agriculture urbaine Aérolians		<p>2020 : opportunité d'une étude élargie</p> <p>2021 : réalisation d'une étude élargie</p> <p>fin 2021 : accompagnement des premiers projets sur Aérolians</p>	

Fiche 21	AXE 4 : Préserver les fonctions de captation du carbone et s'adapter aux risques naturels		
Lutter contre les inondations			
<u>Année de référence</u>	2015		
<u>Cible</u>	Habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	<u>Pilote</u>	EPT Paris Terres d'Envol
<u>Référence PCAEM</u>	Poursuivre et améliorer la lutte contre les inondations	<u>Partenaires</u>	Département (DEA),SIAAP, SIAH, AESN, MGP (compétence GEMAPI)
<u>Objectifs</u>			
<ul style="list-style-type: none"> * protéger la ressource en eau en favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement sur site ou leur retour vers les cours d'eaux. * favoriser l'alimentation en eau des couches superficielles du sol pour alimenter les nappes souterraines, les cours d'eau et les zones humides * dépolluer les eaux de ruissellement avant leur rejet pour préserver les milieux naturels. * limiter le rejet massif d'eau de ruissellement (ou celles déversées par les égouts sans traitement) pour limiter les inondations. * retrouver/redonner la place de l'eau dans la ville. * Communiquer auprès des habitants pour les acculturer aux causes et aux éventuels risques inondations 			
<u>Descriptif</u>			
<p>Les aménagements seront à plusieurs échelles avec des fonctions différentes : du bassin d'orage pour stocker rapidement une grande quantité de pluie (dans le domaine public), au bassin de rétention à la parcelle et à la toiture végétalisée qui réguleront le débit de rejet dans le réseau d'assainissement (vitesse et quantité) et en stockeront une partie qui s'évaporera ou s'écoulera dans le sol naturel (infiltration à la parcelle).</p>			
<p>Optimisation des fonctions écologiques (rétention des eaux, filtration anti pollution, habitat pour la faune) et paysagère des aménagements : zones humides, engazonnement ou plantations arborées des noues de collecte des eaux pluviales. La ZAC AérioliansParis à Tremblay-en-France a été aménagée selon ces principes et pourrait servir d'exemple pour d'autres secteurs d'aménagements quelque soient leurs dimensions ; incitation à la récupération de l'eau de pluie pour des besoins domestiques extérieurs, comme l'arrosage des jardins, aura une double action bénéfique en limitant la consommation en eau potable, et en restituant l'eau au milieu naturel.</p>			
<p>Incitation à l'évolution des pratiques de culture agricole (travail du sol, richesse de la couverture végétale, diversification et rotation des cultures) pour favoriser l'infiltration de l'eau et recréer des zones tampons "naturelles" de rétention des eaux (cf fiche sur l'agriculture urbaine).</p>			
<p>Participation à une gestion globale et partenariale au niveau d'un bassin versant des problématiques de l'eau (et de leurs corollaires: climat, pollution et cadre de vie) pilotée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.</p>			
<u>Moyens</u>			
<u>Technique</u> PPRNI / GEMAPI / PAPI réaliser un diagnostic des dernières années (pour connaître les zones les plus impactées et savoir quelles sont les mesures à prendre) et avoir un outil pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens PLU/PLUI : Inscrire des critères de perméabilité des sols dans toutes les opérations d'aménagement, imposer pour les eaux pluviales (gouttières, descente de garage, tout revêtement imperméable...) le « ZÉRO-REJET » des eaux pluviales en domaine public (toiture végétalisée, bassin de rétention...) Schéma Directeur Assainissement de l'EPT <u>Humains :</u> 1 chef de projet pour le SDA et 1 ETP réparti entre les 8 communes	<u>Financiers :</u> ANAH Création de dispositifs permettant la récupération des eaux de pluies. AESN Prévenir les inondations 80% SDA: 1 036 000€ HT - 95% de subvention Toiture végétalisée Coût : entre 50 et 100 € par m ² Budget communication commun avec fiche 19 : 10 000 euros par an		
<u>Objectifs à atteindre</u>	Non quantifiable	<u>Indicateurs de suivi</u>	(1) nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (2) ratio surface perméabilisé / imperméabilisé à la parcelle (3) surface de zones humides créées (4) nombre d'actions de sensibilisation
<u>Étapes de réalisation</u>			
2018 Consultation pour un étude à l'échelle de l'EPT	2019 : Etude sur les 8 communes	2020 : Mise en place du P P I sur les 8 communes avec règlement d'assainissement	A Partir de 2020 : mise place de la programmation des travaux d'assainissement sur 10 ans avec construction de bassins et priorité à la rétention des eaux pluviales à la parcelle (Plui)